

COMPOSANTES DE LA FORMATION

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle;
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté;
- Contribuer au fonctionnement d'une structure;

UC2 : Mettre en oeuvre un projet d'animations s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation ;
- Conduire un projet d'animation ;
- Évaluer un projet d'animation ;

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention Activités Physiques pour Tous.

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
- Garantir des conditions de pratique en sécurité ;

EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- Certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité
- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des Activités Physiques pour Tous datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation
- Être capable de réaliser 2 tests (Luc léger et habilité motrice)

CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : www.sports.gouv.fr

PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	BPJEPS Educateur sportif mention Activités du cyclisme
CONDITIONS D'EXERCICE	Animation à destination des différents publics à travers notamment la découverte des activités physiques.
LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.

